

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **RELATIF A L'ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DU CROISIC**

Par l'arrêté n°24/020 en date du 19 mars 2024, Monsieur le Président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour l'élaboration du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune du Croisic.

A cet effet, Monsieur Bernard PACORY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 22 février 2024.

**L'enquête publique se déroulera en mairie du Croisic, 5 rue Jules Ferry 44490 Le Croisic, du 18 avril 2024 (8h30) au 21 mai 2024 (17h30) inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Les horaires d'ouverture de la mairie du Croisic sont :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h30
- Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h00.

Le dossier de l'enquête peut être consulté pendant la durée de l'enquête en mairie du Croisic ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr) .

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie du Croisic, ou être adressées par courrier au commissaire enquêteur (adresse postale de la mairie avec la mention « Elaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales). Elles pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse dédiée suivante :

**[enquetepublique.eauxpluviales@cap-atlantique.fr](mailto:enquetepublique.eauxpluviales@cap-atlantique.fr)**

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie du Croisic aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 18 avril 2024 de 8h30 à 12h00 ;
- Samedi 27 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 2 mai 2024 de 8h30 à 12h00 ;
- Mardi 7 mai 2024 de 13h15 à 17h30 ;
- Mercredi 15 mai 2024 de 8h30 à 12h00 ;
- Mardi 21 mai 2024 de 13h15 à 17h30.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à CapAtlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible de découler de cette enquête fera l'objet d'un arrêté du Président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo qui approuvera ou non le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune du Croisic.

Toutes informations peuvent être demandées auprès de :

**CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo**  
**Direction Eau-Assainissement-Bâtiment-Infrastructures**  
**2 rue Alphonse Daudet**  
**44350 GUÉRANDE**  
**Tél : 02 28 54 17 20**